



Énoncé de position sur les coûts indirects de la recherche

La Coalition canadienne des organismes de bienfaisance en santé (CCOBS) considère que les organismes de bienfaisance en santé ne doivent pas être tenus de payer les coûts indirects, autrement appelés « coûts (ou frais) d'infrastructure et d'administration »¹, associés aux travaux de recherche qu'ils financent.

Tous les membres de la CCOBS sont d'accord avec le fait de ne pas financer les coûts indirects. Bien que la CCOBS reconnaisse que ces frais constituent des dépenses légitimes, elle considère toutefois que ces coûts devraient être la responsabilité du gouvernement ou des institutions de recherche, et *non* de ses donateurs.

¹ L'expression « coûts (ou frais) d'infrastructure et d'administration » est utilisée dans le rapport intitulé *Investir dans l'avenir du Canada — consolider les bases de la recherche au pays*. Web : <http://www.examen science.ca/eic/site/059.nsf/fra/accueil>.

Contexte

La CCOBS croit fermement que les organismes de bienfaisance en santé et les organismes subventionnaires fédéraux sont des partenaires à part entière en ce qui concerne le financement de la recherche en santé au Canada. Elle convient également que les universités et autres organismes de recherche ont besoin de financement pour couvrir les coûts liés à leurs travaux de recherche.

Toutefois, les organismes membres de la CCOBS considèrent que les coûts *indirects* de ces travaux (les frais engagés par les institutions pour abriter des programmes et laboratoires de recherche) devraient relever du gouvernement *et non* des organismes de bienfaisance en santé. S'il est vrai que les organismes de bienfaisance en santé reçoivent des sommes de donateurs qui offrent généreusement leurs dollars après impôts afin d'aider la science à découvrir des traitements novateurs pour guérir de graves maladies, ces fonds sont cependant destinés à couvrir les **coûts directs** de la recherche en santé menée dans les hôpitaux et universités.

Que sont les coûts indirects?

Le terme *coûts indirects* désigne les coûts opérationnels que doit défrayer une institution de recherche pour la réalisation de ses activités, p. ex., les coûts de chauffage et d'électricité, les frais d'examen déontologiques, les frais entourant les animaux de laboratoire, la gestion de la propriété intellectuelle, les évaluations environnementales, la conformité aux normes de sécurité, etc. Les éléments, services et activités donnant lieu à des *coûts indirects* sont de nature institutionnelle — ils ne sont pas propres aux projets de recherche comme tels. Le taux actuel moyen de remboursement des coûts indirects par le Fonds de soutien à la recherche est de 21,6 % des coûts opérationnels directs admissibles des subventions, un chiffre ayant été qualifié de « calculé selon une formule rigide et arbitraire »².

Survol

Au Canada, les organismes de bienfaisance en santé sont l'une des principales sources de financement de la recherche sur la santé. Les membres de la CCOBS — tous des organismes distincts du gouvernement fédéral — y investissent des fonds à hauteur de 155 millions de dollars chaque année. Les organismes de bienfaisance en santé jouent un rôle important en matière de recherche, non seulement parce qu'ils contribuent financièrement aux travaux menés dans leurs domaines respectifs, mais aussi parce qu'ils investissent dans les projets de nouveaux chercheurs et s'emploient à renforcer la capacité et à attirer le talent dans des secteurs particuliers de la santé. Les fonds fournis par les organismes de bienfaisance viennent combler des lacunes en permettant le financement de travaux prioritaires qui autrement ne pourraient être menés à bien, faute de financement par les gouvernements ou le secteur privé. Or, ces travaux de recherche prioritaires sont de grande importance puisqu'ils visent à combler des besoins particuliers cernés par les groupes de patients auxquels sont voués les organismes de bienfaisance.

Les sommes recueillies par les organismes de bienfaisance en santé donnent lieu à d'importantes découvertes en matière de traitements préventifs et curatifs, et permettent de mieux comprendre un large éventail de maladies et problèmes de santé. Qui plus est, les organismes de bienfaisance contribuent à une meilleure gestion des maladies chroniques, allégeant ainsi les pressions exercées sur le système de santé. Mais pour pouvoir amasser les sommes nécessaires à la découverte de nouveaux traitements, les organismes de bienfaisance se fient grandement sur l'efficacité de la recherche — les donateurs s'attendent à d'excellents

² Comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale. Avril 2017. Gouvernement du Canada. *Investir dans l'avenir du Canada — consolider les bases de la recherche au pays*. ISBN : 978-0-9959243-1-4, p. xxiv.

résultats de recherche, c'est ce qui les incite à se montrer généreux, et ils s'attendent à ce que leurs dons financent directement des travaux de recherche aptes à sauver des vies, et non qu'ils servent à couvrir les coûts indirects des universités et autres institutions.

Le financement des coûts indirects ne provient pas des budgets des organismes subventionnaires fédéraux; il relève plutôt de suppléments versés par le gouvernement du Canada par le biais de son Fonds de soutien à la recherche (FSR). Selon le récent rapport intitulé *Investir dans l'avenir du Canada — consolider les bases de la recherche au pays*, le gouvernement fédéral débourse près de 369 millions de dollars par année par l'entremise de son FSR, sur un total de subventions admissibles de 1,708 milliard de dollars³. Dans ce document, le Comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale recommande l'augmentation des taux de remboursement des coûts d'infrastructure et d'administration, d'autant plus que des taux plus adéquats permettraient au gouvernement fédéral d'obtenir un rendement approprié sur ses investissements en recherche.

Les organismes de bienfaisance en santé ne bénéficient pas du programme de financement du FSR, donnant lieu à un environnement de recherche à financement inégal. Plus particulièrement, le FSR nuit à l'efficacité du soutien financier apporté par les organismes de bienfaisance en créant un écart injuste entre le financement assuré par le gouvernement et celui offert par les organismes charitables nationaux. En ne couvrant que les coûts indirects liés aux subventions fédérales, le FSR porte préjudice au pouvoir d'investissement des organismes de bienfaisance et des millions de Canadiens qui offrent des dons à ces organismes chaque année. Et ce soutien inégal à la recherche en santé nuit inévitablement à un domaine de la recherche qui est déjà victime de pressions inacceptables, étant sous-financé depuis longue date.

La CCOBS exhorte le gouvernement fédéral à modifier sa politique relative aux coûts indirects de la recherche en santé de manière à reconnaître de façon équitable le financement offert par les organismes de bienfaisance en santé, et à augmenter les taux de remboursement du Fonds de soutien à la recherche de façon conséquente. Le gouvernement devra en outre mettre sur pied un mécanisme fédéral pour assurer que le financement offert par les organismes de bienfaisance en santé pour la recherche est considéré comme étant équivalent à celui offert par les trois organismes subventionnaires fédéraux⁴ de la recherche.

En plus d'améliorer le soutien envers les institutions de recherche et d'encourager la générosité des donateurs, un meilleur investissement de la part du gouvernement du Canada permettrait aux organismes de bienfaisance en santé de maintenir et même d'accroître leur appui envers la recherche de haut niveau réalisée au pays — le tout dans le but ultime d'améliorer la santé de tous les Canadiens.

La Coalition canadienne des organismes de bienfaisance en santé en bref

Fondée en 2000, la Coalition canadienne des organismes de bienfaisance en santé (CCOBS) est un regroupement fondé sur l'adhésion dont les membres sont des organismes de bienfaisance et de défense des patients. Les organismes de bienfaisance que représente la CCOBS travaillent à renforcer la voix des Canadiens, des patients et des proches aidants, et collaborent dans le but d'améliorer les politiques en matière de santé et d'augmenter les

³ *Investir dans l'avenir du Canada — consolider les bases de la recherche au pays*, p. xxiv.

⁴ Ces trois organismes subventionnaires fédéraux sont les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH).

investissements dans la recherche en santé. La CCOBS cherche à assurer que le gouvernement fédéral et les responsables des politiques se tournent vers elle et ses membres pour son leadership et ses conseils opportuns quant aux grands enjeux de la santé qui préoccupent les Canadiens. Elle travaille en outre à assurer que les intervenants reconnaissent la compétence, l'engagement et les contributions des organismes de bienfaisance en ce qui concerne l'amélioration de la santé et du mieux-être des Canadiens.

Coordonnées

Coalition canadienne des organismes de bienfaisance en santé

41, avenue Empress, Annexe D

Ottawa (Ontario) K1R 7E9

Tél. : 613-232-7266

<http://www.organismesante.ca/accueil.aspx>